

Article 5

Ce festival n'est pas une compétition, il n'y aura donc ni prix ni jury.

Article 6

Le festival fera l'objet de reportages : les participants et leurs parents acceptent la publication des photos et/ou films qui pourraient être réalisés lors des ateliers ou de la présentation de leur spectacle.

Article 7

Afin de favoriser l'interactivité et la mise en commun des richesses des troupes, l'animateur de la troupe ou l'accompagnateur animera bénévolement des ateliers au cours du festival. Chaque compagnie assurera 2 ou 3 séances d'atelier.

Article 8

Les animateurs sont responsables de leurs comédiens pendant toute la durée du festival.

Article 9

CASTELNAU EN SCENES prend en charge :

- Les droits d'auteur SACD (la demande d'autorisation devra cependant être faite par la troupe).
- Les frais de restauration pendant le festival (3 petits déjeuners, 3 déjeuners, 3 dîners) pour les comédiens et 2 accompagnateurs (*voir dossier de candidature*).
- Une indemnité forfaitaire allouée à chaque troupe en fonction du nombre de participants inscrits sur le dossier de candidature, soit pour tout le séjour : 60 € pour chaque jeune comédien et pour 2 accompagnateurs maximum.

Article 10

L'hébergement est placé sous la responsabilité des animateurs.

1. L'association Castelnau en scènes pré-réservera des bungalows en nombre suffisant (avec versement d'une caution le cas échéant) au camping du Plein air des Chênes (www.pleinairdeschenes.net).
2. Une fois sa candidature retenue, chaque troupe devra confirmer sa réservation auprès du camping et versera les arrhes correspondant aux bungalows choisis, dans les délais qui lui seront communiqués.
3. Lors du festival, chaque troupe percevra de la part du festival une indemnité forfaitaire (*cf. article 9*).
4. Dès son arrivée, chaque troupe s'engage à régler directement auprès du camping la facture afférente à sa réservation.

Article 11

- Le transport jusqu'au lieu du festival est à la charge des troupes et est placé sous la responsabilité des animateurs.
- Sur place, une navette camping-festival (3km) sera mise à disposition. Il s'agira d'un minibus de 9 places. Les compagnies devront indiquer le nombre de personnes qui utiliseront cette navette à Castelnau en Scènes (*voir dossier de candidature à Théâ'lez*).

Article 12

Le règlement et le dossier de candidature sont disponibles sur le site de la FNCTA ou sur le site de la ville de Castelnau-le-Lez : association culture Castelnau en Scènes ou Théâlez 2010.

Ils peuvent être envoyés par courrier sur simple demande.

Article 13

L'inscription au festival est gratuite.

Les troupes intéressées devront retourner le dossier de candidature, dûment complété, au siège de la FNCTA avant **le 31 octobre 2009**.

Article 14

Les troupes retenues seront prévenues à partir du **20 janvier 2010** de leur participation.

Elles recevront alors une invitation officielle, ainsi qu'un dossier de participation à Théâlez à renvoyer.

Rappel du calendrier :

Date limite de dépôt du dossier de candidature : **31 octobre 2009**

Réunion de la commission de sélection : **20 janvier 2010**

Dates de THEALEZ 2010 : **du jeudi 15 au dimanche 18 avril 2010**

La demande de participation d'une troupe signifie qu'elle accepte l'ensemble des dispositions du présent règlement.

Date et signature du responsable de la troupe
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Contact et informations pour les inscriptions

Émilie Charpentier,
chargée de mission Action Jeunes Comédiens.
FNCTA, 12 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris
Téléphone : 01 47 70 21 41 – télécopie : 01 47 70 17 00
e-mail : chargedemission@fncta.fr

THÉÂLEZ 2010

organisé par CASTELNAU EN SCENES
Christiane Guy, présidente
6, rue de Picardie 34170 CASTELNAU-LE-LEZ
castelnauenscenes@hotmail.fr 06 26 46 45 30

4 - ACCOMPAGNATEURS SUPPLEMENTAIRES (restauration et hébergement à leur charge)

NOM	Prénom	Fonction dans la troupe

5 - LE SPECTACLE

Titre :

Auteur :

Durée :minutes Genre :

Numéro d'autorisation SACD :

Motivation de ce choix :

.....
.....
.....
.....
.....

Argument/Résumé de la pièce (ou sur feuille volante):

.....
.....
.....
.....
.....
.....

6 - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Espace scénique :	Temps de montage :
Décors :	Temps de démontage :
Eclairage :	Besoins particuliers :

*Compte tenu de la programmation, compter 2 heures maximum pour le montage et 1 heure pour le démontage (prévoir de limiter les décors).

7 - ATELIERS

Afin de favoriser l'interactivité et la mise en commun des richesses des troupes, nous souhaitons que **l'animateur** de la troupe ou **l'accompagnateur anime bénévolement** des ateliers au cours du festival :

- Chaque compagnie assurera 2 ou 3 séances d'atelier (pas d'atelier le jour de la présentation de son spectacle)

Vendredi et samedi : 2 plages d'ateliers par jour de 1h30 soit 4 séances.

Matin de 10h15 à 11h45

Après midi de 15h15 à 16h45.

TITRE de l'atelier :

NOM de l'animateur :

Numéro de téléphone : E-mail :

Nombre de jeunes participants maximum par séance :

Salle (espace minimum souhaité) :

Besoins particuliers :

Descriptif de l'atelier :

.....
.....
.....

Comme chaque année un **atelier journal** sera proposé afin d'éditer un petit journal du festival.
Souhaitez-vous participer à son animation ? oui non

9 - DOCUMENTS A ENVOYER

- une copie du règlement du festival signé,
- le dossier de candidature (3 pages) rempli,
- CD de photos, DVD du spectacle,
- 5 photos de bonne qualité par courrier et par e-mail pour confectionner le programme,
- 5 affiches A3 par courrier,
- dépliants, flyers,
- historique de la troupe,
- articles de journaux,
- le plan de feu du spectacle
- le texte du spectacle.

Ces documents seront conservés par le Festival et pourront être utilisés pour réaliser la plaquette du Festival.

10 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES que vous souhaiteriez apporter

.....
.....
.....
.....

Rappel : La demande de participation d'une troupe signifie qu'elle accepte l'ensemble des dispositions du règlement de Théâlez ci-joint.

Merci de renvoyer ce dossier accompagné du règlement du festival signé
avant le 31 octobre 2009 à l'adresse suivante :

Contact et informations pour les inscriptions

Émilie Charpentier,
chargée de mission Action Jeunes Comédiens.
FNCTA, 12 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris
Téléphone : 01 47 70 21 41 – Télécopie : 01 47 70 17 00
E-mail : chargedemission@fncta.fr